

POUR REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

Date de convocation : le 23.09.2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 08

Absents excusés : 3

Votants : 8+3 pouvoirs

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2026 les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie à 20h00 le 08 octobre 2026 sous la présidence de Monsieur Denis BOUDVILLE, Maire.

Présents : Messieurs Denis BOUDVILLE ; Arnaud BEAUFORT; Cyril BEAUFORT ; Guillaume ELIE ; Hubert CARRE et Mesdames Sylvie GERARD MAIZIERES ; Estelle JACQUEMINET et Emilie PETIT.

Absent excusé Pascale BEAUFORT pouvoir à Arnaud BEAUFORT Charlotte WEBER pouvoir à Estelle JACQUEMINET et Séverine FLORENT POUVOIR à Guillaume ELIE.

Secrétaire de Séance : Guillaume ELIE

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire a tenu à saluer l'investissement de Monsieur Brice BEAUFORT en tant que conseiller municipal. Monsieur BEAUFORT ayant décidé pour des raisons d'ordre personnel de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Il est remplacé par Madame Emilie PETIT.

POINT DE SITUATION

Arnaud BEAUFORT remet aux conseillers en charge du Trépail un article sur la forêt de Trépail. Il informe le conseil de la tenue de la fête des 50 ans du Parc Naturel de la Montagne de Reims le samedi 10 octobre.

Guillaume ELIE revient sur le déroulement de la fête patronale, il informe le conseil de sa bonne tenue. La soirée cochonnaille a été également une belle réussite. Pour les prochaines manifestations il serait utile d'acheter une friteuse et un lave vaisselle. Monsieur le Maire lui répond qu'il va y réfléchir.

Sylvie GERARD MAIZIERES informe le conseil de la tenue de la fête de la pomme le dimanche 11 octobre et donne des précisions sur les 50 ans du Parc Naturel de la Montagne de Reims qui se dérouleront le samedi 10

Cyril BEAUFORT informe le conseil d'une réunion avec le S3M à laquelle il accompagnait Monsieur le Maire sur la gestion des cours d'eau. Ils ont promis de venir voir le ruisseau de Trépail.

Estelle JACQUEMINET informe le conseil que les bénéfices de la fête ont permis de reverser une belle somme aux associations. Les flyers pour la soirée beaujolais et la venue d'un food truck 2 mercredis par moi sont en cours de réalisation et seront bientôt transmis au secrétariat pour impression et distribution.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait tourner le point budget, différents courriers ainsi que l'organigramme de la brigade de gendarmerie dont dépend la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil de réalisation de travaux au sein du foyer rural à savoir la mise en place d'un robinet à l'évier afin de pouvoir brancher un tuyau pour nettoyer les gobelets à partir de la laveuse.

Monsieur le Maire informe le conseil sur le fait que l'inauguration de la nouvelle station d'épuration aura lieu le 03 juin à 11h15

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va organiser une visite de la station de traitement des eaux de la source pour les membres du conseil.

Monsieur le Maire informe le conseil sur le fait que le bus France service ne viendra plus sur la commune faute de public.

Monsieur le Maire informe le conseil au sujet des demandes de subventions concernant la réhabilitation de l'ancienne école et mairie. Ils avancent bien .

Monsieur le Maire présente au conseil le permis de construire pour la rénovation de l'ancienne école et mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de l'église ont été interrompus mais qu'ils vont bientôt reprendre.

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux rue Saint Vincent avancent bien.

Monsieur le Maire informe le conseil sur le fait que le feu d'artifice sera prévu pour juillet 2027 et qu'en cas de sécheresse et d'interdiction des feux en 2027 il faudra réfléchir à l'avenir du feu d'artifice sur la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil que le 05 novembre prochain il a une réunion à Reims Habitat pour parler des constructions prévues au sein de la cour de l'école.

Monsieur le Maire présente au conseil le Plan communal de sauvegarde qui va faire l'objet de mise à jour prochainement.

Monsieur le Maire fait procéder au vote des délibérations.

Ces trois délibérations sont entérinées par l'ensemble des membres du conseil présents ou représentés.

- Délibération 2026-31 : Nomination d'un assistant de prévention
- Délibération 2026-32 : Communauté Urbaine du Grand Reims Rapport d'activités 2025 Information du Conseil Municipal
- Délibération 2026-33 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert (axe rénovation énergétiques des bâtiments publics locaux)

TOUR DE TABLE

Emilie PETIT demande s'il serait possible d'insérer dans le prochain Trépail info le mode d'utilisation de panneau pocket, Monsieur le Maire lui répond que oui et propose d'organiser également une réunion publique. Estelle JACQUEMINET demande s'il serait possible de réaliser une décoration sur le transformateur, Monsieur le Maire va voir avec ENEDIS . Elle demande également s'il est possible d'installer un tableau d'affichage à compter du distributeur de pains, Monsieur le Maire lui répond qu'il va y réfléchir.

Cyril BEAUFORT demande s'il est possible de mettre en place une visite de la station de pompage, Monsieur le Maire propose d'organiser cela le mardi 10 novembre à 14h30 .

Hubert CARRE : RAS

Sylvie GERARD MAIZIERES : RAS

Guillaume ELIE demande s'il serait possible d'installer un coffret de prise pour Noël , Monsieur le Maire va se renseigner auprès d'ENEDIS. Il demande s'il pourrait également avoir toutes les clefs du foyer rural, Monsieur le Maire lui répond que oui mais qu'il en sera le seul et unique détenteur.

Arnaud BEAUFORT : RAS

La séance est clôturée à 22h00. Le prochain conseil aura lieu le jeudi 12 novembre 2026

ANNEXE : LES DELIBERATIONS

Délibération 2026-31 : Nomination d'un assistant de prévention

Vu la lettre de cadrage d'assistant de prévention en date du 28 juillet 2026,

Vu l'avis du Comité Social Territorial de formation spécialisée en date du 08 septembre 2026,

Considérant la nécessité de nommer un assistant de prévention,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Monsieur Julien LEDEUIL ;

Le conseil

DECIDE

- De nommer Julien LEDEUIL en tant qu'assistant de prévention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à cette nomination

Délibération 2026-32 : Communauté Urbaine du Grand Reims

Rapport d'activités 2025 Information du Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2025 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Délibération 2026-33 Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert (axe rénovation énergétiques des bâtiments publics locaux)

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments publics de la commune, à savoir, l'ancienne école, Monsieur le Maire expose l'avant-projet définitif du projet. Pour mémoire, ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale forte et de modernisation des infrastructures publiques. Le montant total de l'opération est prévisionnellement fixé 452 376 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds Vert

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel est proposé à l'appui de cette demande de subvention.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

DECIDE

- D'ADOPTER l'opération et les modalités de financement;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subventions auprès de la préfecture de la Marne au titre du FONDS VERT